



# BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

## Circulaire 2/2010

Mise en place d'une nouvelle application informatique au BCF

Paris, le 9 février 2010

**Madame, Monsieur,**

Nous vous informons de la mise en place d'une nouvelle application informatique au sein du Bureau Central Français à compter du lundi 15 février 2010

Les données relatives aux anciens dossiers vont être migrées vers la nouvelle application à partir de mercredi 10 février 2010 au soir. L'ancienne application est donc indisponible à partir de cette date.

Il en résulte qu'aucun des collaborateurs ne pourra avoir accès aux données concernant les dossiers du 11 au 16 février 2010 inclus et qu'aucune information ne pourra être enregistrée. Le BCF ne pourra donc répondre à vos questions dans des conditions normales pendant cette période.

En conséquence, il vous est demandé de limiter vos appels téléphoniques durant ces quatre jours.

De même, afin d'éviter les pertes d'informations il vous est recommandé de reporter l'envoi de courriers et courriels après le 16 février.

D'avance, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les perturbations qui en découleront.

Nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice

Françoise DAUPHIN